

PROBATOIRE

I. PIECES A FOURNIR

- 1) Une demande manuscrite adressée au Doyen de la FASTEF
- 2) Une attestation de service
- 3) Un certificat services effectués (précisant sur une colonne les différents grades)
- 4) Diplôme professionnel du CAP
- 5) Le contrat de travail (pour les maîtres contractuels)
- 6) L'arrêté de nomination dans le corps des instituteurs décisionnaires (pour les décisionnaires)
- 7) Un certificat de visite contre visite
- 8) Une enveloppe timbrée moyenne affranchie à 450 F portant l'adresse exacte du candidat

8000 F de frais de dépôt.

- **Aucun dossier incomplet ne sera accepté.**



Le Chef de la scolarité

Birane NDIAYE